

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

FORMATION SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

A DESTINATION DES MEMBRES DES COMITES SOCIAUX TERRITORIAUX

CODE P130

Personne chargée de la formation dans la collectivité ou l'établissement :

Les moyens d'encadrement sont assurés par le responsable pédagogique du secteur et par le formateur

Nom du formateur :

<p>Programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définitions et enjeux de la santé sécurité au travail dans la Fonction Publique • Rôle et missions de Comités Sociaux Territoriaux en Santé Sécurité et Conditions de Travail • Les acteurs de la prévention dans la Fonction Publique Territoriale : agents de prévention (AP), conseillers Prévention (CP), médecine du travail, agents chargés de la fonction d'inspection (ACFI), service de prévention et de santé au travail • Le Plan Santé au Travail dans la Fonction Publique : enjeux 2022-2025, la culture prévention, les niveaux de prévention (primaire, secondaire, tertiaire) • Le rôle des membres du Comité Social Territorial et de la FSSCT. • La visite d'inspection des services : rôle et posture des membres, observation des postes, l'évaluation des risques et intégration dans le DUERP • Analyse des accidents de service : l'enquête, l'arbre des causes, méthode des faits, évaluation OTH • Les risques psychosociaux : enjeux, définitions, cadre réglementaire. 		
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la démarche globale de prévention des risques dans la collectivité ou l'établissement • Mener des activités de promotion de la prévention des risques professionnels ; • Assurer une activité de veille ; • Exercer le droit à l'information et à la consultation du CST- Formation Spécialisée 		
<p>Prérequis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir lire et écrire la langue française 		
<p>Modalités d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quiz 	<p>Sanction de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Boîte à outils sur clé usb
<p>Lieu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans vos locaux 	<p>Durée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 jours soit 21h
<p>Horaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A définir 	<p>Coûts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3900 euros nets de TVA + frais
<p>Dates</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A définir 	<p>Nbre de participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 15 personnes maximum par groupe
<p>Moyens techniques et pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Salle équipée de chaises et tables permettant la projection de supports informatiques (écran ou mur blanc) • Ordinateur et vidéoprojecteur • Un tableau • Organisme agréé pour dispenser la formation aux membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail par l'arrêté préfectoral n° 2019/DREETS/Pôle Travail/05 		

V1 28/10/2022